

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE MAMERS
CANTON DE LA FERTÉ-BERNARD
COMMUNE DE DUNEAU

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 Février 2024**

* * * * *

Date de la convocation : 20/02/2024
Date d'affichage : 13/02/2024

Nombres de Conseillers
- En exercice : 14
- présents : 10
- votants : 11
- quorum : 8

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 Février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de CIRON Joël, Maire

Etaient présents : M. CIRON Joël, Maire, Mmes : BLOT-ANDRÉ Marianne, CHOPLIN Annie, MARY Annie, PASTEAU Isabelle, MM : GANDON Jérôme, PHILIPPOT Sébastien, ROULLEAU Vincent, TIMMERMAN Michel, VALLÉE Jérémy

Absent(s) : M. GUEHO Nicolas

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEWIK Clémence à Mme BLOT-ANDRÉ Marianne

Excusé(s) : Mme SARRY Céline et Mme AHIER Brigitte

Secrétaire de séance : Mme PASTEAU Isabelle

Approbation PV

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2024.
- Acceptation du devis de débroussaillage.
- Choix du référent pour la commission enfance et jeunesse de Tuffé-Val-de-la-Chéronne.
- Acquisition d'une parcelle pour l'euro symbolique.
- Demande de subvention Fond Vert.
- Demande d'occupation du domaine public communal Food-Truck « Aux délices Gourmands »
- Délibération pour l'exonération de la taxe foncière.

Devis fauchage et débroussaillage
Année 2024
2024-05

Vu l'article R2122-8 du Code de la commande publique,

Considérant qu'il n'existe pas une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise ETS Camille CORDIER de DANGEUL pour les travaux de fauchage et de débroussaillage à effectuer en 2024, d'un montant de 6 476,00 € HT soit 7 771,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Valide le devis de l'entreprise CORDIER d'un montant de 6 476,00 € HT soit 7 771,20 € TTC pour les travaux de fauchage et de débroussaillage à effectuer en 2024.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

Désignation de représentants pour la commission intercommunale enfance-jeunesse
2024-06

Considérant le projet social de territoire mené par la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise autour de l'enfance et de la famille (Convention territoriale globale),

Considérant la création d'une "commission intercommunale enfance jeunesse" entre les douze communes du "bassin tufféen",

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour composer la commission mentionnée si-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Désigne les deux personnes suivantes pour composer la commission intercommunale enfance jeunesse du bassin tufféen :

Représentant titulaire : Madame BLOT-ANDRÉ Marianne, 1ère adjointe

Représentant suppléant : Monsieur CIRON Joël, Maire

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

Acquisition de la parcelle cadastrée A 938
2024-07

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée A 938, d'une surface de 235 m², située au lieu-dit « La Fabrice ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte l'achat pour l'euro symbolique de la parcelle cadastrée A 938 d'une surface de 235 m² située au lieu-dit « La Fabrice » aux Consorts PICARD,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents affairant, et à prendre en charge les frais de notaire à 100 %.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

Demande de subvention "Fonds vert" pour l'année 2024
Projet de rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public
2024-08

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander la subvention "Fonds vert" cette année pour la rénovation d'une partie du parc de luminaires d'éclairage public, précisément route du Luart, route des Planches, chemin de la Croix Blanche, au lieudit "Le Perruchet" et route de la Vallée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention "Fonds vert" pour la rénovation de l'éclairage public 2024 (route du Luart, route des Planches, chemin de la Croix Blanche, au lieudit "Le Perruchet" et route de la Vallée).

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

Arrivée de Monsieur TIMMERMAN Michel à 20h50

Redevance d'occupation du domaine public communal
"Aux Délices Gourmands"
Vente de galettes et de crêpes
2024-09

Vu l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal la demande de Monsieur PELLETEY Nicolas d'installer un camion ambulant pour vendre des galettes et des crêpes sur le domaine public, précisément place de l'église. Le camion "Aux Délices Gourmands" sillonne déjà les routes des communes environnantes (Bouër, Saint Maixent, Dollon et Le Luart).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte la demande de Monsieur PELLETEY Nicolas et l'autorise à stationner son camion "Aux Délices Gourmands" sur la place de l'église,

Décide d'une gratuité pour 6 mois (du 1er mars au 31 août 2024),

Décide d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 30€ pour une année, à compter du 1er septembre 2024.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Taxe foncière sur les propriétés bâties
Exonération en faveur des logements achevés à compter du 1er janvier 2009 présentant
une performance énergétique globale élevée
2024-10

Vu l'article 1383-0 B bis du code général des impôts,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'instaurer une exonération de la taxe foncière, pour une durée de 5 ans et pour un taux compris entre 50% et 100 %, en faveur des logements achevés à compter du 1er janvier 2009 et présentant un niveau élevé de performance énergétique globale (label BBC 2005).

Une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties est actuellement en vigueur à Duneau en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, à hauteur de 50% de la base imposable pour une durée de 2 ans, seulement pour les immeubles à usage d'habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Refuse d'instaurer une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties spécifiquement en faveur des logements labellisés BBC 2005 et achevés à compter du 1er janvier 2009.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Questions diverses

- Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la distribution de voutré pour cette année.
- Point sur les travaux et devis : compte-rendu de la réunion de préparation de travaux du cheminement piétonnier qui a eu lieu le 9 février (il a été demandé d'anticiper l'information à donner aux habitants concernés quand la rue sera barrée et déviée) ; le devis pour l'achat d'arbres à planter au city-stade a été validé ; le permis de démolir de la maison situé 1 rue de la mairie a été accepté ; il faudra sans doute prévoir le remplacement de l'auto-laveuse de la salle polyvalente.
- "les Escapades à Duneau" sont prévues le 5 mai : un bilan est fait de la réunion du jeudi 8 février.

Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu :

- Mardi 12 mars pour le vote des Comptes Administratifs
- Mardi 9 avril pour le vote des Budgets Primitifs

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22h44

Le Maire,
Joël CIRON

La secrétaire de séance,
Isabelle PASTEAU

